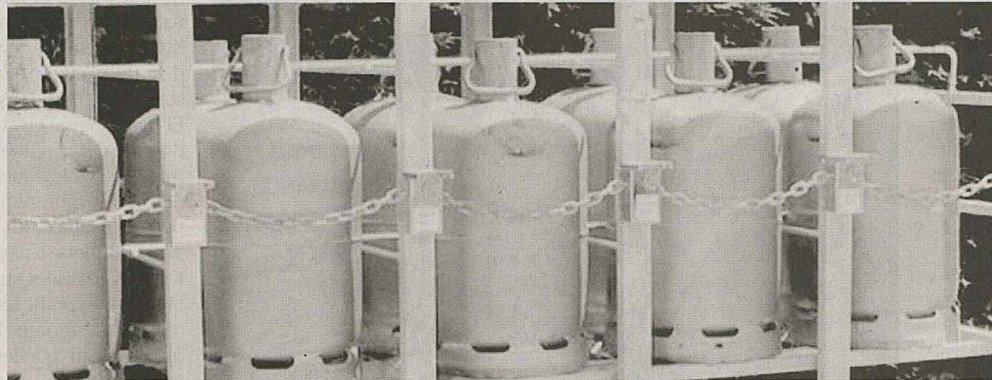
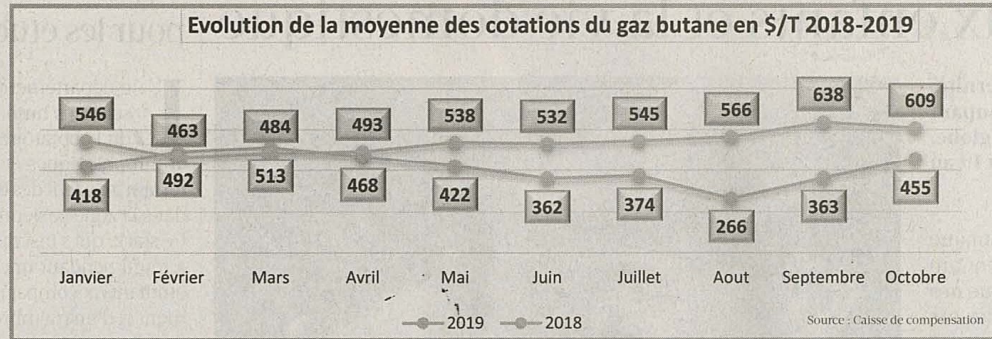


4,77 milliards de DH d'arriérés de compensation

Aucun remboursement d'arriérés de compensation n'a été effectué par le gouvernement le mois dernier. À fin octobre, les encours des dossiers de subventions se sont alourdis à 4,77 milliards de DH. Les créances dues aux sociétés de gaz butane ont atteint 3,54 milliards de DH, alors que pour le sucre, la facture non encore payée aux opérateurs s'est élevée à 1,23 milliard.

À fin octobre 2019, les arriérés de la Caisse de compensation se sont alourdis à 4,77 milliards de DH. Les créances dues aux sociétés de gaz butane ont atteint 3,54 milliards de DH. Pour le sucre, la facture non encore payée aux opérateurs s'est élevée à 1,23 milliard. C'est ce qui ressort des derniers chiffres publiés par la Caisse de compensation. Ainsi, zéro remboursement aux opérateurs en octobre dernier. Le paiement de la subvention relative aux produits gaziers et sucriers demeure à son niveau enregistré à fin septembre. Soit 11,05 milliards de DH. La facture du gaz butane constitue l'essentiel avec 8,50 milliards de DH payés, contre 2,55 milliards pour la subvention du sucre. Rappelons que le mois d'octobre dernier a été marqué par la nomination d'un nouveau gouvernement. La Caisse de compensation est passée dans le giron du ministère de l'Economie, des finances et de la réforme de l'Administration. Le gouvernement El Othmani II continuera, l'année prochaine, à subventionner le gaz butane, le sucre et la farine. Néanmoins, la dotation programmée dans le projet de loi de Finances 2020 a été réduite à 13,64 milliards de DH, soit 4,03 milliards de DH de moins que le budget alloué cette année, en raison essentiellement de l'évolution prévue des cours à l'international. La décompensation



Le gouvernement El Othmani II continuera, l'année prochaine, à subventionner le gaz butane, le sucre et la farine, en attendant l'opérationnalisation du Registre social unique.

de ces produits attend l'opérationnalisation du Registre social unique, en cours de développement avec l'appui technique et financier de la Banque mondiale, qui permettra de coordonner et de restructurer l'ensemble des aides sociales. En attendant, la charge du sucre continue d'augmenter cette année, au moment où la facture du gaz butane poursuit sa baisse. Selon les dossiers déposés, contrôlés et liquidés à la Caisse de compensation, la charge de la subvention du gaz butane relative aux 9 premiers mois de l'année a atteint 7,16 milliards de DH, en baisse de 19% en glissement annuel. La sub-

vention unitaire a également reculé. À fin octobre, elle affiche une moyenne de 44 DH pour la bonbonne de 12 kg et 11,61 DH pour celle de 3 kg, contre respectivement 60,0 et 15,55 DH la même période en 2018. Ces évolutions s'expliquent, notamment, par la tendance baissière des cours internationaux. De janvier à octobre 2019, le cours moyen du gaz butane a chuté de 24% en glissement annuel. Pour ce qui est du sucre, la charge a augmenté de 1% à 2,63 milliards de DH. La subvention forfaitaire par kilogramme est restée, elle, stable à 2,8 DH. ■

Moncef Ben Hayoun

Le paiement de la subvention relative aux produits gaziers et sucriers demeure à son niveau de fin septembre, soit 11,05 milliards de DH.